



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

téléphone

Question écrite n° 120943

Texte de la question

M. Jacques Bascou appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'information du public concernant les risques sanitaires liés à l'exposition aux champs de radiofréquences des nouvelles technologies de communication sans fil, en particulier les antennes relais et les téléphones portables. Un écart de plus en plus grand semble s'être creusé entre, d'une part, les nombreuses interrogations qui motivent les recherches de la communauté scientifique mondiale sur le sujet et, d'autre part, la banalisation de ces technologies dans le grand public. L'hypothèse de risque pour la santé ne pouvant définitivement être exclue, les autorités sanitaires recommandent une approche de précaution, en particulier pour les populations qui pourraient être les plus sensibles, comme les enfants. Il lui demande quelles ont été les initiatives concrètes prises par le Gouvernement pour faire partager au plus grand nombre d'utilisateurs de téléphones portables cette approche de précaution en faveur d'un usage de la téléphonie mobile réduisant les risques.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bascou](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120943

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2830